

Lubrifiant de transmissions de type THFI « Transmission Hydraulique Freins Immergés » assurant à la lubrification des transmissions et des circuits hydrauliques des engins agricoles et des matériels de travaux publics.

PERFORMANCES

Normes :
API GL-4

Spécifications :
FORD M2C 86C, 134D
MAT 3525/3505
JOHN DEERE J20C
CASE MS 1206
Massey Ferguson CMS M1135,
M1143, M1145

Convient pour :
KUBOTA UDT
ISO-L-HV (46-68)

AVANTAGES

TICMA FLUID MU possède un indice de viscosité élevé pour éviter tant un excès de viscosité à froid qui provoquerait une perte de puissance ou un graissage défectueux, qu'un excès de fluidité à chaud qui entraînerait l'usure des dents des pignons.

Le système d'additivation de TICMA FLUID MU lui permet d'assurer une très bonne lubrification des engrenages et des commandes hydrauliques, ainsi qu'un bon fonctionnement des freins immergés sans broutage.

UTILISATIONS

Transmissions mécaniques : Boîtes de vitesses et ponts, différentiels, réductions finales et freins immergés.

Commandes hydrauliques et directions assistées des engins et matériels de travaux publics.

Embrayages humides des engins de travaux publics.

Caractéristiques	Normes	Unités	Valeurs
Couleur	/	/	Brune
Masse volumique à 20°C	ASTM D4052	g/cm ³	0.874
Viscosité à 40°C	ASTM D7042	mm ² /s	67.5
Viscosité à 100°C	ASTM D7042	mm ² /s	10
Indice de viscosité	ASTM D2270	-	134
Point d'écoulement	ASTM D97 B	°C	-44
Point d'éclair (vase ouvert)	ASTM D92	°C	226

Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

Ref. documentaire : VI-IGOL021-2310

Date d'édition : 03/10/2023